

**Le saviez vous?** Contrainte par les combats des agents avec la CGT, la direction d'Enedis a ouvert une négociation nationale "vie chère".

# NÉGOCIATIONS VIE CHÈRE ENEDIS

## DES AVANCEES TIMIDES LOIN D'ETRE SUFFISANTES

### INDEMNITÉ VIE CHÈRE: LE DISPOSITIF ÉVOLUE MAIS SE COMPLEXIFIE ENCORE

Le projet à 4 zones était sans doute trop simple à mettre en œuvre. La direction nationale a donc proposé d'en ajouter une cinquième.

Les seuils d'éligibilité seraient établis à 105% 110% 125% et 150% de la valeur locative moyenne fixée très arbitrairement à 13,42€ par mètre carré (valeur de la carte « 3 pièces et plus » du site <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/carte-loyers>)

Des valeurs de 0€/50€/75€/125€/200€ bruts seraient maintenant proposées aux agents concernés

Le plafond de rémunération nette mensuel serait réhaussé à 2640€

Le delta avec une majoration résidentielle à 24% ne serait plus déduit des primes proposées

~~Base de calcul:  
Prix moyen du loyer au m<sup>2</sup>  
13.90€~~

~~Seuil de déclenchement indemnité :  
de 15.98€ à 17.37€ = 80€ brut  
de 17.37€ à 20.85€ = 125€ brut  
+ de 20.85€ = 200€ brut~~

~~Plafond de  
Rémunération :  
39.000€ brut / an~~



Base de calcul:  
Prix moyen du loyer au m<sup>2</sup>  
13.42€



Seuil de déclenchement indemnité :  
de 14.09€ à 14.76€ = 50€ brut  
de 14.76€ à 16.77€ = 75€ brut  
de 16.77€ à 20.13€ = 125€ brut  
+ de 20.13€ = 200€ brut



Plafond de  
Rémunération :  
44.000€ brut / an  
(NR185 ech4)

**À déduire: AIL - ANL - CAM - supplément d'IZHA - écrêtement des loyers**

**A CE STADE LA CGT PROPOSE DE CONTINUER LE MOUVEMENT POUR ÉLARGIR LES PLAGES D'ÉLIGIBILITÉ, AUGMENTER LES VALEURS D'INDEMNITÉS ET GAGNER SUR L'IZHA, LES LOYERS ÉCRÊTÉS, LES REPAS ET LES GF.**

A date, les avancées consenties sont trop timides. Ce dispositif exclut beaucoup trop d'agents et les valeurs allouées sont trop faibles pour résoudre les problématiques posées. Nos revendications sur l'élargissement et l'assouplissement des loyers écrêtés, la hausse de l'IZHA et de l'indemnité repas (PERS 793) ne sont toujours pas prises en compte. La mobilisation est notre seule solution pour aboutir à une issue favorable.

**CONTINUONS LES INITIATIVES AUPRÈS DES DIRECTIONS DES MÉDIAS ET DES ÉLUS.  
JOURNÉES DE GRÈVE. ACTIONS VISUELLES. SIGNATURES DE PÉTITIONS**

**LES 13 ET 18 FEVRIER MULTIPLIONS LES ACTIONS POUR FAIRE FLECHIR NOS DIRECTIONS**